

Pitchoune grandit ... et change !

La ville d'Ornans a le plaisir de vous annoncer que la structure multi-accueil ouvrira ses portes le 12 mars 2012. Pitchoune sera heureuse de vous accueillir dans un nouvel espace à la maison des services, rue St Laurent.

La Capacité d'accueil

Elle accueillera simultanément jusqu'à 18 enfants âgés de 2 mois à 6 ans encadrés par des professionnels de la petite enfance.

Les Heures d'ouverture

De 7h00 à 19h00, du lundi au vendredi.

La structure sera fermée 6 semaines par an.
Les fermetures seront annoncées à l'avance.

Le Type d'accueil

Elle proposera aux familles différents types d'accueil :

- ① Des accueils réguliers à temps plein ou temps partiels à la demi-journée (2h minimum) ou à la journée.
Les parents signent un contrat d'accueil par lequel ils réservent une place qu'ils s'engagent à payer chaque fin de mois. La structure s'engage à réserver cette place pour l'enfant.
- ② Des accueils occasionnels (deux places leur seront réservées chaque demi-journée). Les enfants sont accueillis en fonction des places disponibles.
Un dossier d'inscription devra néanmoins être rempli.

Une période d'adaptation minimum sera obligatoire avant l'entrée de l'enfant dans la structure.

La Restauration

Les repas et goûters sont collectifs et fournis par la structure (prestataire de service en liaison froide) sauf pour les enfants de moins de 1 an, les enfants suivant un régime alimentaire et/ou allergiques signalés, pour lesquels les parents devront fournir les produits.

L'Inscription

Pour les admissions en mars 2012, les dossiers de préinscription sont étudiés à partir du 27 janvier 2012. **Pour les admissions en septembre**, les dossiers seront étudiés en mai. Au cours de l'année, les dossiers sont étudiés si les places d'accueil se libèrent.

Les familles qui souhaitent préinscrire leur enfant peuvent retirer dès maintenant à la halte-garderie ou à l'accueil de la mairie un dossier qui leur donnera tous renseignements utiles. Vous pouvez également télécharger ce dossier sur le site internet de la ville d'Ornans : www.ornans.fr, page d'accueil, rubrique "zoom".

Qui peut venir à Pitchoune

Elle accueillera en priorité les enfants du canton d'Ornans, mais pourra aussi accueillir des enfants des communes extérieures.

Les admissions se feront selon les critères suivants, par ordre de priorité :

- 1 Aux familles qui confient actuellement leur enfant dans le cadre d'un contrat de fidélisation à la halte-garderie. Seront également admis en contrat d'accueil les frères et sœurs s'ils sont inscrits dès l'ouverture du multi accueil et si l'aîné(e) n'est pas scolarisé(e).
- 2 Aux familles qui ont confié leur enfant occasionnellement à la halte au cours du dernier trimestre de 2011
- 3 Aux familles domiciliées à Ornans dont les parents travaillent sur Ornans
- 4 Aux familles domiciliées à Ornans dont les parents ne travaillent pas à Ornans ou sur la CCPO
- 5 Aux habitants de la CCPO

Elles tiennent compte dans un second temps des critères suivants :

- 1 La date de préinscription (au jour où le dossier est complet)
- 2 La date demandée pour l'admission de l'enfant
- 3 Les familles qui inscrivent deux enfants non scolarisés en même temps

Dans la sélection des dossiers, la directrice aura la possibilité d'équilibrer les groupes d'âge

Les Tarifs

Le tarif horaire est calculé en fonction des revenus du foyer fiscal et du nombre d'enfants à charge conformément à la tarification mise en place par la Caisse d'Allocations Familiales qui finance ce service dans le cadre du contrat enfance jeunesse.

Le taux d'effort appliqué :

- 0.06 % du revenu pour une famille avec un enfant
- 0.05 % du revenu pour une famille avec deux enfants
- 0.04 % du revenu pour une famille avec trois enfants
- 0.03 % du revenu pour une famille avec quatre enfants

Pour calculer le tarif horaire, il convient de diviser les revenus indiqués sur la fiche d'imposition 2010 dans la case « total des salaires et assimilés » par 12 et d'appliquer le taux d'effort qui correspond au nombre d'enfants de la famille.

La présence d'un enfant en situation de handicap (bénéficiaire de l'Aeeh et sur présentation d'un justificatif) à charge de la famille, même si ce n'est pas ce dernier qui est accueilli au sein de la structure, permet d'appliquer le tarif immédiatement inférieur.

Ce tarif s'applique dans la limite d'un revenu plancher et d'un revenu plafond fixés et communiqués chaque année par la CAF. Pour une famille avec un enfant à charge, il varie de 0.35€ à 2.75€ de l'heure. Il couvre les repas et gouters pris par l'enfant (sauf produits fournis par les parents).

Le contrat signé prévoit une mensualisation des paiements sur la base de 46 semaines.

L'Equipe

L'équipe actuellement composée de Joëlle Benoît, directrice infirmière et de Sylvie Large et Brigitte Mangenot, auxiliaires de puériculture va être complétée par un éducateur de jeunes enfants et deux assistants d'accueil (CAP petite enfance, BEP sanitaire et social ou assistantes maternelles agréées avec 5 ans d'expérience). Un poste de personnel d'entretien va être créé (CAP petite enfance souhaité). Les profils de poste sont consultables sur www.ornans.fr. Les personnes intéressées doivent déposer leur candidature rapidement auprès du Directeur général des services de la Mairie d'Ornans.